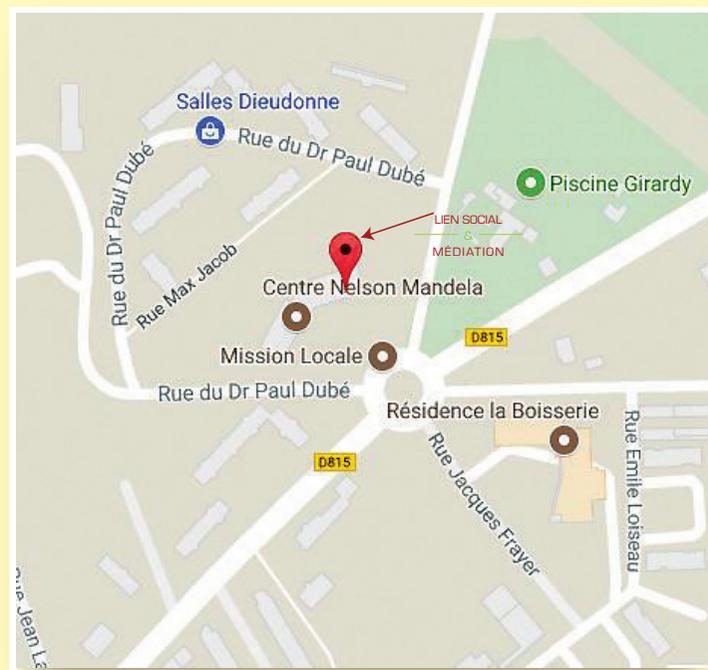


Par qui ?

- Le médiateur familial est un **professionnel** qualifié, diplômé d'Etat.
- Il respecte les principes déontologiques de sa profession et observe une stricte **confidentialité**.
- Il ne prend pas parti et **ne vous juge pas**.
- Il vous accompagne pour trouver une **solution concrète** face à un conflit ou selon votre situation.

Les séances de médiation familiale s'organisent sur rendez-vous.

Tél. : **02 38 76 02 87**



Plan MONTARGIS

LIEN SOCIAL
&
MÉDIATION

Association loi 1901

Médiation Familiale

*Responsabilité
Non-dits - Communication
Colère - Malentendus - Méfiance
Désaccords - Peine - Silence
Apaisement - Respect*

Conflits familiaux, séparations, divorces,
successions, prise en charge
de personnes âgées

LIEN SOCIAL
&
MÉDIATION

Siège social :
11 avenue Montesquieu - 45100 ORLÉANS
Tél. : **02 38 76 02 87**

lien-social-mediation@wanadoo.fr
www.lien-social-mediation.org

LIEN SOCIAL
&
MÉDIATION

Pour qui ?

- Vous êtes en couple ou parents en situation de rupture ou déjà séparés.
- Vous êtes jeunes adultes en rupture de lien avec votre famille.
- Vous êtes grands-parents et souhaitez maintenir des liens avec vos petits enfants.

Vous souhaitez :

- Mettre en place l'organisation de vos droits et devoirs des parents.
- Vous accorder sur la prise en charge d'un parent âgé.
- Régler une succession difficile.
- Désamorcer un conflit au sein d'une fratrie, d'une famille recomposée ou d'une belle famille.

Pourquoi faire ?

Pour vous permettre :

- D'exprimer vos attentes et vos besoins.
- D'identifier au mieux la source du conflit.
- D'échanger en vue d'une prise de décision, mutuellement acceptable.

Une médiation se déroule :

1. Un entretien d'information, gratuit et sans engagement.
2. Plusieurs séances de médiation, dont le nombre varie en fonction des points à aborder.
3. La rédaction d'un accord, qui pourra être homologué par un Juge aux Affaires Familiales.

Où ?

Vous pouvez vous informer : (sur rendez-vous)

- Au **Centre Nelson Mandela**,
31 avenue Louis Maurice Chautemps,
Bureau 323 au 3^{ème} étage, à Montargis :
du lundi au samedi "sur rendez-vous"
- A l'**Espace Multi-Services de l'Agglomération Montargoise**,
26 rue de la Pontonnerie à Montargis :
tous les mardis et vendredis de 9h00 à 12h00
- Au **Commissariat de Police**,
27 rue du Port à Montargis :
tous les vendredis de 14h00 à 17h30
- A la **Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais**,
3 bis rue des Déportés à Beaune La Rolande :
le 1^{er} lundi de chaque mois de 14h00 à 17h30
- A la **Maison du Département**,
4 rue Prudhomme à Pithiviers :
le 3^{ème} lundi de chaque mois de 9h00 à 12h00
- Au **Point d'Accès au Droit (Ancien Hôtel de Ville)**,
12 rue de l'Hôtel de Ville à Gien :
le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 14h00 à 17h00

Ces horaires peuvent être adaptés en fonction de vos disponibilités.